

Académie de Paris, les enseignants mobilisés pour défendre les UPE2A et les ULIS

Rentrée 2025 : le rectorat de Paris prévoit une baisse de moyens drastique pour les élèves à besoins particuliers en UPE2A et en ULIS.

Quand les élèves en difficultés subissent les baisses de moyens les plus importantes !

Moins 8 heures de marges pour les 30 UPE2A collège et moins 4 heures pour les dispositifs ULIS collège de l'académie de Paris, les enseignants réunis en assemblée générale le jeudi 30 janvier sont atterrés de ces diminutions ou suppressions d'heures annoncées qui permettent d'accompagner ces publics très fragiles.

Depuis 2012, des dispositifs UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) existent dans différents établissements. Ils permettent aux élèves allophones d'acquérir progressivement le français que ce soit à l'oral ou à l'écrit. L'enjeu pour ces élèves est de rejoindre une classe ordinaire correspondant à leur âge et leur niveau scolaire en ayant acquis, en quelques mois, des bases solides en langue française pour pouvoir réussir leur scolarité en France.

Les dispositifs ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) existent depuis 2015, ils accueillent des élèves porteurs de différents types d'handicap. Il en existe 88 sur l'académie.

Les dispositifs UPE2A ou ULIS ont, chaque année, des heures hebdomadaires allouées dans les DHG (Dotations horaires globales distribuées à chaque établissement) permettant l'intervention d'autres professeurs dans les disciplines non enseignées au sein des dispositifs. En UPE2A, seul le français est enseigné, tandis qu'en ULIS, l'enseignement se concentre principalement sur les fondamentaux en français et mathématiques.

Ces heures d'enseignement dans les autres disciplines (mathématiques, sciences, histoire-géographie, langues étrangères...) font partie du droit à suivre une scolarité complète et cela pour tous les élèves. Elles favorisent l'inclusion en classe ordinaire par un accompagnement spécifique. Cela permet aux élèves allophones et en situations de handicap d'acquérir le français de scolarisation et des compétences essentielles à leur insertion et leur réussite future.

Le rectorat justifie la baisse de moyens en expliquant que, à la faveur de la baisse des effectifs élèves, il y aura des places d'inclusion dans les classes ordinaires et que, par conséquent, les élèves à besoins particuliers n'ont pas besoin d'heures supplémentaires.

Les élèves accueillis en ULIS avaient déjà la double inscription. Si les enseignants d'UPE2A auraient pu se réjouir d'avoir obtenu ce qu'ils demandaient depuis longtemps, c'est-à-dire

l'inscription des élèves en classe ordinaire en même temps que dans un dispositif pour élèves à besoins particuliers, il est incompréhensible que cela se fasse aux dépens des besoins des élèves qui sont tout simplement ignorés.

Raisonnement ainsi revient à ignorer les besoins spécifiques des élèves et à sous-estimer les difficultés auxquelles les enseignants des classes ordinaires seront confrontés pour les accompagner, car ces élèves nécessitent un soutien considérable.

En effet, les enseignants mettent en avant les difficultés spécifiques de ces publics scolaires qui pour beaucoup d'entre eux, ont été mal ou peu scolarisés antérieurement et présentent d'importants retards scolaires. Ils sont ainsi dans l'impossibilité de suivre les cours dispensés dans une classe correspondant à leur classe d'âge. C'est aussi pour cela qu'ils ont besoin de cours spécifiques en mathématiques par exemple où les enseignants peuvent prendre en compte, dans le cadre du dispositif, l'antériorité de leur parcours scolaire et répondre à leurs besoins éducatifs particuliers.

Lors de sa conférence de presse du 17 janvier, Elisabeth Borne, Ministre de l'Éducation Nationale, annonçait que le collège était une priorité notamment pour augmenter le niveau des élèves et favoriser l'école inclusive.

« Aujourd'hui, la situation démographique nous offre une opportunité unique : celle de mieux accompagner les territoires et les élèves les plus fragiles. »

À l'encontre de ces déclarations, le rectorat de Paris a décidé de faire des économies sur les publics les plus fragiles. Les élèves d'UPE2A et d'ULIS sont ceux qui ont le plus besoin d'être accompagnés. Beaucoup d'élèves d'UPE2A vivent dans des conditions de précarité extrême, ils ont souvent vécu des scolarités chaotiques auparavant, ces enfants sont parfois porteurs de traumatismes importants, conséquences de leurs parcours migratoires ou des raisons qui ont poussé leurs familles à partir. Les élèves inscrits en ULIS ont généralement eu un parcours scolaire semé d'embûches et certains d'entre eux cumulent les vulnérabilités. De plus, certains élèves sont à mi-temps entre le collège et une structure médicale (IME, hôpital de jour...). D'autres, ont une notification MDPH pour une structure médicale à temps complet mais, faute de place, ils sont accueillis au sein des dispositifs ULIS. Pour ces derniers, l'inclusion en classe ordinaire demeure particulièrement complexe.

C'est pourquoi, les enseignants, les organisations syndicales présentes à l'AG, se mobilisent pour la défense du service public d'éducation qui a le devoir de répondre aux besoins de tous les élèves, et s'opposent par conséquent de manière globale aux diminutions de DHG car celles-ci ont pour seul objet de répondre à une logique comptable, alors que les effectifs des élèves à besoins particuliers que ce soit en UPE2A ou en ULIS n'ont pas diminué.

Ils demandent que toutes les UPE2A collège du second degré aient 26 heures allouées par dispositif, et que les ULIS aient 25 heures, favorisant un accompagnement de qualité et un travail en équipe plus qu'essentiel. Les enseignants mobilisés participeront à toutes les actions envisagées ces prochains jours notamment celles du 6 et du 12 février pour faire entendre que les besoins des publics les plus fragiles ne doivent pas être ignorés et pour permettre la réussite de tous les élèves.

Soutenu par : CGT Educ'action 75, SNES Paris, SUD Education Paris